

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

RENDRE OBLIGATOIRE LE PAVOISEMENT DES DRAPEAUX FRANÇAIS ET EUROPÉEN  
SUR LE FRONTON DES MAIRIES - (N° 1011)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 84

présenté par  
Mme Brulebois

à l'amendement n° 1 de M. Lefèvre

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.